

Becouze  
34, rue de Liège  
75008 Paris  
S.A.S. au capital de 309 700 €  
323 470 427 RCS ANGERS  
Société de Commissariat aux  
Comptes inscrite à la Compagnie  
Régionale de l'Ouest-Atlantique

Deloitte & Associés  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
S.A.S. au capital de 2 188 160 €  
572 028 041 RCS Nanterre  
Société de Commissariat aux  
Comptes inscrite à la Compagnie  
Régionale de Versailles et du  
Centre

# **GenSight Biologics S.A.**

Société Anonyme

74, rue du Faubourg Saint-Antoine

75012 Paris

---

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2024

# GenSight Biologics S.A.

Société Anonyme

74, rue du Faubourg Saint-Antoine

75012 Paris

---

## Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2024

---

A l'Assemblée Générale de la société GenSight Biologics S.A.

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

### **Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

#### **Convention de souscription avec Sofinnova Crossover I SLP (mai 2024)**

Avec : Sofinnova Crossover I SLP (ci-après Sofinnova), détenant plus de 10% du capital à la date signature de cette convention, étant précisé que Sofinnova Partners, sa société de gestion, est représentée au sein du Conseil d'Administration

Nature : le 6 mai 2024, Sofinnova s'est engagé, avec d'autres co-investisseurs, à investir dans la Société sous forme d'actions nouvelles à émettre assorties de bon de souscription d'actions, pour un montant maximum de 9,3 M€, à l'occasion d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 3 mai 2024.

Modalités : Sofinnova a ainsi souscrit à hauteur de 5 063 291 actions nouvelles à un prix unitaire de 0,395 €, égal au cours de clôture des actions de la Société sur Euronext Paris lors de la dernière séance de bourse précédant sa fixation (soit le 30 avril 2024).

Ces actions sont assorties d'un bon de souscription d'actions (BSA) pouvant être exercé pendant une période de trente mois à compter de la date d'émission. L'exercice d'un BSA donnera le droit de souscrire à (1) Action. Le prix d'exercice des BSA sera égal à 0,45 Euro.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société : cette convention a été conclue afin de prolonger la visibilité financière de la société, de sécuriser la continuité de ses activités, de compléter ses besoins en fonds de roulement et de financer ses dépenses d'exploitation.

## **Convention de souscription avec Invus (mai 2024)**

Avec : Invus, détenant plus de 10% du capital à la date signature de cette convention

Nature : le 6 mai 2024, Invus s'est engagé, avec d'autres co-investisseurs, à investir dans la Société sous forme d'actions nouvelles à émettre assorties de bon de souscription d'actions, pour un montant maximum de 9,3 M€, à l'occasion d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 3 mai 2024.

Modalités : Invus a ainsi souscrit à hauteur de 4 620 253 actions nouvelles à un prix unitaire de 0,395 €, égal au cours de clôture des actions de la Société sur Euronext Paris lors de la dernière séance de bourse précédant sa fixation (soit le 30 avril 2024).

Ces actions sont assorties d'un bon de souscription d'actions (BSA) pouvant être exercé pendant une période de trente mois à compter de la date d'émission. L'exercice d'un BSA donnera le droit de souscrire à (1) Action. Le prix d'exercice des BSA sera égal à 0,45 Euro.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société : cette convention a été conclue afin de prolonger la visibilité financière de la société, de sécuriser la continuité de ses activités, de compléter ses besoins en fonds de roulement et de financer ses dépenses d'exploitation.

## **Convention de souscription avec Sofinnova Crossover I SLP (novembre 2024)**

Avec : Sofinnova Crossover I SLP (ci-après Sofinnova), détenant plus de 10% du capital à la date signature de cette convention, étant précisé que Sofinnova Partners, sa société de gestion, est représentée au sein du Conseil d'Administration

Nature : le 1<sup>er</sup> novembre 2024, Sofinnova s'est engagé, avec d'autres co-investisseurs, à investir dans la Société sous forme d'actions nouvelles à émettre assorties de bon de souscription d'actions, pour un montant maximum de 2,8 M€, à l'occasion d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 29 octobre 2024.

Modalités : Sofinnova a ainsi souscrit à hauteur de 2 812 223 actions nouvelles à un prix unitaire de 0,3513 €, égal au prix moyen pondéré en fonction du volume des actions de la Société sur Euronext Paris lors des cinq dernières séances de bourse précédant sa fixation (soit les 25, 28, 29, 30 et 31 octobre 2024), majoré d'une prime de 4,6 %.

Ces actions sont assorties d'un bon de souscription d'actions (BSA) pouvant être exercé à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 et jusqu'à l'échéance des bons de souscription, soit soixante mois à compter de la date d'émission. L'exercice d'un BSA donnera le droit de souscrire à (1) Action. Le prix d'exercice des BSA sera égal à 0,3513 Euro.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société : cette convention a été conclue afin de prolonger la visibilité financière de la société, de sécuriser la continuité de ses activités, de compléter ses besoins en fonds de roulement et de financer ses dépenses d'exploitation.

## **Convention de souscription avec Sofinnova Crossover I SLP (décembre 2024)**

Avec : Sofinnova Crossover I SLP (ci-après Sofinnova), détenant plus de 10% du capital à la date signature de cette convention, étant précisé que Sofinnova Partners, sa société de gestion, est représentée au sein du Conseil d'Administration

Nature : le 24 décembre 2024, Sofinnova s'est engagé, avec d'autres co-investisseurs, à investir dans la Société sous forme d'actions nouvelles à émettre assorties de bon de souscription d'actions, pour un montant maximum de 1,4 M€, à l'occasion d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 23 décembre 2024.

Modalités : Sofinnova a ainsi souscrit à hauteur de 2 663 353 actions nouvelles à un prix unitaire de 0,2816 €, égal au prix moyen pondéré en fonction du volume des actions de la Société sur Euronext Paris lors des cinq dernières séances de bourse précédant sa fixation (soit les 17, 18, 19, 20 et 23 décembre 2024), majoré d'une prime de 3,7 %.

Ces actions sont assorties d'un bon de souscription d'actions (BSA) pouvant être exercé à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 et jusqu'au 6 novembre 2029. L'exercice d'un BSA donnera le droit de souscrire à (1) Action. Le prix d'exercice des BSA sera égal à 0,3465 Euro.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société : cette convention a été conclue afin de prolonger la visibilité financière de la société, de sécuriser la continuité de ses activités, de compléter ses besoins en fonds de roulement et de financer ses dépenses d'exploitation.

## **Conventions autorisées et conclues depuis la clôture**

Nous avons été avisés de la convention suivante, autorisée et conclue depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

### **Convention de souscription avec Sofinnova Crossover I SLP (mars 2025)**

Avec : Sofinnova Crossover I SLP (ci-après Sofinnova), détenant plus de 10% du capital à la date signature de cette convention, étant précisé que Sofinnova Partners, sa société de gestion, est représentée au sein du Conseil d'Administration

Nature : le 6 mars 2025, Sofinnova s'est engagé, avec d'autres co-investisseurs, à investir dans la Société sous forme d'actions nouvelles à émettre assorties de bon de souscription d'actions, pour un montant maximum de 0,9 M€, à l'occasion d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 26 février 2025.

Modalités : Sofinnova a ainsi souscrit à hauteur de 889 680 actions nouvelles à un prix unitaire de 0,2248 €, égal au prix moyen pondéré en fonction du volume des actions de la Société sur Euronext Paris lors des cinq dernières séances de bourse précédant sa fixation (soit les 28 février, 3, 4, 5 et 6 mars 2025), majoré d'une prime de 0,6 %.

Ces actions sont assorties d'un bon de souscription d'actions (BSA) pouvant être exercé à compter du 31 décembre 2025 et jusqu'au 6 novembre 2029. L'exercice d'un BSA donnera le droit de souscrire à (1) Action. Le prix d'exercice des BSA sera égal à 0,3465 Euro.

Motifs justifiant de son intérêt pour la société : cette convention a été conclue afin de prolonger la visibilité financière de la société, de sécuriser la continuité de ses activités, de compléter ses besoins en fonds de roulement et de financer ses dépenses d'exploitation.

## CONVENTION DEJA APPROUVEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

### Conventions approuvées au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, de la convention suivante, déjà approuvées par l'Assemblée Générale du 29 mai 2024, sur rapport spécial des Commissaires aux Comptes du 17 avril 2024.

#### Convention de souscription avec Sofinnova Crossover I SLP (février 2024)

Avec : Sofinnova Crossover I SLP (ci-après Sofinnova), détenant 20,3% du capital à la date signature de cette convention

Nature : Le 7 février 2024, Sofinnova s'est engagé, avec d'autres co-investisseurs, à investir un maximum de 5 millions d'euros dans la Société (ci-après « le financement ») sous forme d'actions nouvelles à émettre à l'occasion d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservé aux catégories de personnes répondant à des caractéristiques spécifiques.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration du 7 février 2024.

Modalités : En février 2024, Sofinnova a souscrit à hauteur de 5 224 660 actions nouvelles à un prix unitaire de 0,3828 €, soit une décote de 2,77 % par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris au cours des cinq dernières séances de bourse avant cotation, soit 2 M€ au global.

Paris et Bordeaux, le 7 avril 2025

Les commissaires aux comptes

Becouze

Deloitte & Associés

*Remi SOURICE*

*Jean Baptiste Barras*

Rémi SOURICE

Jean Baptiste BARRAS

## Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: D07B8123-9CD6-4ADC-BE69-2158D51FB62E	État: Complétée
Objet: Complétez avec Docusign : GS - RS V2.docx	
Enveloppe source:	
Nombre de pages du document: 8	Signatures: 2
Nombre de pages du certificat: 2	Paraphe: 0
Signature dirigée: Activé	Émetteur de l'enveloppe: Jean Baptiste Barras 6 place de la Pyramide Paris-la-Défense Cedex, Ile-de-France 92908
Horodatage de l'enveloppe: Désactivé	
Fuseau horaire: (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris	Adresse IP: 163.116.176.60

## Suivi du dossier

État: Original 07/04/2025 17:54:41	Titulaire: Jean Baptiste Barras	Emplacement: DocuSign
---------------------------------------	---------------------------------	-----------------------

## Événements de signataire

Signature	Horodatage
Jean Baptiste Barras	Envoyée: 07/04/2025 17:55:41 Consultée: 07/04/2025 17:55:54 Signée: 07/04/2025 17:55:59
Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)	Sélection d'une signature : Style présélectionné En utilisant l'adresse IP: 163.116.176.60

### Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offerte par Docusign

Remi SOURICE	Envoyée: 07/04/2025 17:55:41 Consultée: 07/04/2025 17:56:27 Signée: 07/04/2025 17:56:49
Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)	Sélection d'une signature : Style présélectionné En utilisant l'adresse IP: 95.140.13.201

### Divulgateur relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offerte par Docusign

## Événements de signataire en personne

Signature	Horodatage
Événements de livraison à l'éditeur	État

Signature	Horodatage
Événements de livraison à l'agent	État

Signature	Horodatage
Événements de livraison intermédiaire	État

Signature	Horodatage
Événements de livraison certifiée	État

Signature	Horodatage
Événements de copie carbone	État

Signature	Horodatage
Événements de témoins	Signature

Signature	Horodatage
Événements notariaux	Signature

Signature	Horodatages
Récapitulatif des événements de l'enveloppe	État

Récapitulatif des événements de l'enveloppe	État	Horodatages
Enveloppe envoyée	Haché/crypté	07/04/2025 17:55:42
Livraison certifiée	Sécurité vérifiée	07/04/2025 17:56:27
Signature complétée	Sécurité vérifiée	07/04/2025 17:56:49
Complétée	Sécurité vérifiée	07/04/2025 17:56:49

Événements de paiement	État	Horodatages
------------------------	------	-------------